

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

28-08-2024

Séance du 5 septembre 2024

N° 20-2024-09

L'an deux mille vingt quatre et le cinq septembre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Présents : M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, JONGBLOET, THILLIEZ, et Mmes DELRIEU, GALAND .

Absents: Mme OHRESSER Annie (donne pouvoir à Mme GALAND Amélie), Mr GISQUET, Mme CALMELS

Secrétaire de Séance : Mr THILLIEZ Claude

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	10	8

Objet : Révision des tarifs de location de la salle des fêtes et validation du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le coût du ramassage des poubelles a fortement augmenté et demande à revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Mr le maire propose de réviser les tarifs de locations selon le tableau ci-dessus :

Locataire organisateur	Nature de la manifestation	Journée en semaine (*)	Le week-end (*)
Famille habitant la commune	Repas de mariage anniversaire, cousinade	200 euros	300 euros
Famille extérieure à la commune	Repas de mariage anniversaire, cousinade	300 euros	550 euros
Associations domiciliées sur la commune	AG, organisation de spectacles, concert, théâtre, cinéma, expositions, conférences, activité régulière sport d'intérieur, musique, création,	Gratuit	Gratuit
Syndicats, collectivités, EPCI,	AG, conférences,	gratuit si occasionnel	

	formations		
Associations extérieures à la commune	AG	150 euros	200 euros
	accueil de participants lors d'une randonnée, d'un rallye		
	repas	250 euros	350 euros

Mr le maire présente à l'ensemble du conseil le règlement intérieur et demande sa validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes
- **VALIDE** le règlement intérieur

Résultat du vote :

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Après dépôt en
Préfecture

09-09-2024

Publication ou
notification

09-09-2024

Le Maire,
Jean DERRIEUX




Le secrétaire de séance
Mr THILLIEZ

